



COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) a l'honneur d'informer les responsables des structures publiques, parapubliques et privées, des collectivités territoriales, des organismes nationaux et internationaux désirant inscrire des agents au titre de l'année scolaire 2023-2024, que les tests de niveau d'entrée à l'ENAREF se tiendront en deux (02) sessions, respectivement le samedi 24 juin et le samedi 16 septembre 2023 à partir de 7H30 dans les locaux de l'établissement.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature les agents en activité dans les structures ci-dessus indiquées et remplissant les conditions suivantes :

- pour le cycle A, option Comptabilité, Fiscalité, Finances, Economie et développement : être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en droit ou en sciences économiques et/ou de gestion, ou d'un diplôme du cycle « B » de l'ENAREF ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle.
- pour le cycle A, option cadastre :
 - être titulaire d'une licence (LMD) en droit, en économie, en topographie, en génie civil, ou en géographie ou d'une maîtrise en droit, en économie, ou en géographie.
 - être titulaire du diplôme du cycle B de l'ENAREF option fiscalité ou titulaire du diplôme du BTS ou du DTS en topographie et en activité dans les services fonciers et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans.
 - être titulaire d'un baccalauréat C, D, E ou F et justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans au moins dans les services fonciers publics ou privés.

- pour le cycle A, option aménagement du territoire et développement local :
 - être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en sciences économiques, en géographie, en sociologie, en aménagement du territoire ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle.
- pour le cycle A, option statistiques et analyse du développement :
 - être de la catégorie B1, A2 ou A3 et titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en sciences économiques, en statistiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) années d'expérience professionnelle.
 - être de la catégorie B1, A2 ou A3 et titulaire d'un baccalauréat série D ou C et justifié de cinq (05) années d'expérience professionnelle.
- pour le cycle B, option Comptabilité, Fiscalité, Finances :
 - être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme du cycle « C » de l'ENAREF ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle.
- pour le cycle B, option cadastre :
 - être titulaire d'un baccalauréat série C, D, E ou F ou d'un baccalauréat professionnel en topographie ou en génie civil ;
 - être titulaire du diplôme du cycle C de l'ENAREF, option fiscalité et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans ;
 - être titulaire du diplôme du BEPC et justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans au moins dans les services fonciers publics ou privés.
- pour le cycle C, option Comptabilité, Fiscalité ou Finances :
 - être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. Pour les candidats des structures privées

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs adressée à monsieur le Directeur Général de l'ENAREF datée et signée du candidat et indiquant ses nom, prénom (s), son adresse e-mail, son numéro de téléphone, le cycle et l'option (Comptabilité, Finances, Fiscalité, Economie et développement, Aménagement du territoire et développement local) ;
- une photocopie de la dernière situation administrative du candidat ou un contrat d'embauche ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis selon le cycle considéré ou son attestation en cours de validité (Maitrise, Licence LMD, BAC, BEPC, diplôme de l'ENAREF ou tout autre diplôme reconnu équivalent) ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- un curriculum vitae du candidat ;
- une lettre de recommandation de l'employeur ;
- un relevé de compte individuel à jour délivré par la CNSS ;
- un engagement à payer les frais de scolarité dûment signé et certifié par une autorité compétente.

2. Pour les candidats des collectivités territoriales

Les conditions de candidature et la composition des dossiers de candidature des candidats des collectivités territoriales sont celles édictées par les dispositions du décret 2017-703/PRES/PM/MATD/MINEFID/MFPTPS du 2 août 2017 portant conditions d'organisation des examens professionnels et des concours de la fonction publique territoriale.

3. Pour les candidats des structures publiques et para publiques

Les conditions de candidature sont celles édictées par l'acte pris par leur structure pour ouvrir le ou les concours d'entrée à l'ENAREF ;

Les dossiers physiques de candidature sont reçus au Secrétariat de Madame la Secrétaire générale de l'ENAREF tous les jours ouvrables de 7H30 à 15H00.

Les frais de dépôt de dossier s'élèvent à cinq mille (5000) FCFA.

Date limite du dépôt de candidature : Vendredi 16 juin 2023 pour la première session et Vendredi 8 septembre 2023 pour la seconde.

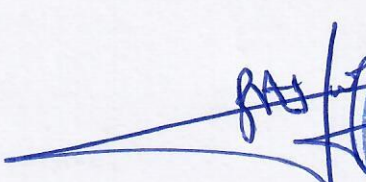
C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le test comporte les épreuves ci-après :

Cycles	Epreuves	Durée	Coefficients
C	Dissertation	2H	02
	Epreuve technique de niveau	3H	03
B	Dissertation	2H	02
	Epreuve technique de l'option du candidat (fiscalité, comptabilité, finances, aménagement du territoire, épreuve cadastre)	3H	03
A	Dissertation	2H	02
	Epreuve technique de l'option du candidat (fiscalité, comptabilité, finances, aménagement du territoire, cadastre, statistique)	3H	03

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Pour toutes informations complémentaires, appeler l'un des numéros suivants : (00226) 25 50 50 05 / 74 24 21 24 (WhatsApp) / 78 24 06 89 / 70 22 09 18 (WhatsApp) / 70 69 03 68 (WhatsApp).


Adama BADOLO
 Officier de l'Ordre de l'Étalon